

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 32 (1924)
Heft: 8

Artikel: Le Doyen Bridel et le pays d'enhaut en 1795
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE DOYEN BRIDEL ET LE PAYS D'ENHAUT EN 1795

(Avec portrait hors texte)

DOCUMENTS INÉDITS

Le *Journal de Château-d'Oex* a publié en janvier, février et mars 1922 une série d'articles intéressants sur le pastorat de dix années que le doyen Bridel consacra à cette localité, de 1795 à 1805. Deux lettres inédites, l'une du pasteur Henchoz, de Rossinière, et l'autre du châtelain de Château-d'Oex, Descoullayes, m'engagent à revenir sur ce sujet en donnant quelques renseignements sur l'accueil que l'on s'apprêta à faire au doyen Bridel lorsqu'on apprit sa nomination, sur les circonstances économiques du temps, et sur l'état dans lequel se trouvait la cure en 1795.

Bridel était, depuis neuf ans, pasteur de l'Eglise française de Bâle lorsque, à la fin de l'été 1795, il fut chargé de succéder à Pierre Courlat, à Château-d'Oex. Très éloigné de sa future paroisse et ne connaissant guère le Pays-d'Enhaut, il s'adressa à son collègue Henchoz pour obtenir des renseignements précis sur les conditions économiques de la localité, sur la population, le climat, l'état dans lequel se trouvait la cure, etc.

On sait que Gabriel Henchoz fut pasteur à Rossinière de 1789 à 1842, année de sa mort. Originaire de la localité, il lui consacra toute sa carrière pastorale, s'intéressa à la situation économique aussi bien que morale de ses combourgeois, et les initia à l'industrie du tressage de la paille pour leur procurer un supplément de ressources qui fut le bienvenu. Il trouva le temps enfin de s'intéresser aux diverses sciences et laissa un glossaire encore inédit de la région.

Le pasteur Henchoz manifesta la plus grande satisfaction à la nouvelle de l'arrivée prochaine de son collègue, alors déjà connu par ses publications en prose et en vers, entre autres ses *Etrennes helvétiques*. Il s'empressa par conséquent de le féliciter et de répondre à ses huit questions principales sur la paroisse de Château-d'Oex.

Je lui laisse maintenant la parole.

* * *

1. — Vous savez ce que vaut la pension qui est une des plus petites de la classe¹ et, d'après les prix des comestibles, etc., parmi nous, vous pourrez juger à peu près si elle pourroit suffire à votre ménage. La vache se vend ici 10 batz la livre, le mouton 3 batz, le pain environ 3 ½, le bon fromage 4, le beurre 4 à 4 ½, tout cela, poids de 18 onces. Le veau ne nous est presque pas connu en été. Le foyard se vend 14 à 16 fr. de Suisse la toise qui est un peu plus grande que la moitié de celle de Lausanne (on lui compte 9 pieds, mais les bûches en ont à peine 2 ½ de longueur), le sapin 7 à 8 fr. Les ports de ce que l'on tire du dehors renchérissent beaucoup ces objets. Je doute, par exemple, que cette année, on puisse faire monter un char de vin pour deux Louis de voiture. Il y a à Oex des accessoires à la pension, c'est-à-dire des présents en fromage, sucre et jambon, je crois, le jour du nouvel-an et aussi dans le courant de l'année, qui sont assez considérables. Il me semble que M. Michaud² les évaluait à une centaine de francs. Je n'ai jamais donné grande attention à ces calculs parce que je n'aime pas ces usages. Je leur trouve des inconvénients si majeurs que je les ai totalement abolis dans ma paroisse.

¹ La paroisse de Château-d'Oex faisait partie de la classe de Lausanne et du colloque de Vevey.

² Pasteur à Château-d'Oex de 1780 à 1793.

2. — On peut acheter du bon pain chez les boulangers dans la localité ou faire venir le froment de Bulle. Je suis cette dernière méthode. Il me revient actuellement à 18 francs de Suisse la coupe¹ qui me rend, quand il est beau, 60 livres de farine. On est assez embarrassé souvent à avoir de la viande en été parce que nous n'avons pas de boucherie. On ne trouve guère, en cette saison, que du mouton, encore n'en a-t-on pas toutes les semaines. Dans ces intervalles, je me rabats sur le salé, le fromage, les œufs, ou le lait. On n'a pas non plus, en été beaucoup de facilité à avoir du beurre frais.

3. — La cure est en pierre, bâtie, je crois entre l'an 1740 et 1750. Elle pourrait être plus commode et en meilleur état ; cependant, elle me paraît très logeable. Il y a en bas deux chambres à fourneau sur le devant dont l'une passe pour un peu humide, et un cabinet sombre sur le derrière, qui est ordinairement destiné à la servante. Il y a en haut aussi deux chambres à fourneau qui passent pour très froides. Il y a aussi une chambre derrière, mais qui n'est guère tenable qu'en été, n'étant chauffée... que par une espèce de cheminée formée par la bouche d'un fourneau et qui fume beaucoup.

Il y a dans un petit bâtiment séparé mais attenant à la cure, un four et une chambre à lessive. Il y a un assez grand et bon jardin, une chenevière, un petit pré contigu avec grange et écurie et place suffisante pour de grands plantages.

3. — Quant à la santé, nous ne sommes pas brillants en médecins. Il y a à Oex, depuis quelques années un M^r Melet, d'Oron, mais qui, dit-on, doit quitter dans peu. En général, ce que j'ai vu de mieux ici, c'est de tâcher de se bien porter.

¹ La coupe avait la contenance de 4 quarterons.

4. — Il y a dans le village des détaillants de poivre, tabac, sucre, café, cotonne, calamandre¹ et autres choses de ce genre, mais je préfère tirer presque tout ce dont j'ai besoin de Bulle ou de Vevey. Il y a toutes les semaines (sauf force majeure) occasion de faire venir ce que l'on désire de ces deux villes. Le port est aujourd'hui de demi batz la livre de Vevey ici et un batz de Bulle.

5. — Je n'ai jamais ouï dire qu'il y ait des punaises à la cure, mais je suis sûr qu'elles ne sont pas inconnues dans nos montagnes et qu'on peut en hériter, ou par les livres que l'on prête, ou par les catéchumènes ou autres que l'on a souvent chez soi. Cependant, je crois que le climat ne leur est pas favorable et qu'on s'en défait plus facilement qu'ailleurs.

6. — Je crois qu'il est aisé de trouver une bonne servante.

7. — On peut très facilement acheter ou plutôt faire faire ici des tables, armoires, chaises, etc. Il y a d'ailleurs deux ou trois buffets annexés à la cure.

8. — Il y a plusieurs maisons qui invitent et visitent la cure. Est-ce un agrément ? n'en est-ce pas un ? Je ne sais trop que vous en dire. Je sais pourtant qu'il y a dans le village une dame Descoulayes fort aimable et fort obligeante, et qui serait sûrement une grande ressource pour Madame la Ministre.

* * *

Le 22 octobre suivant, le pasteur Henchoz confirma sa satisfaction et celle des habitants de Château-d'Oex de voir arriver bientôt Bridel au milieu d'eux. Il engagea vivement ce dernier à se mettre aussitôt que possible en relations

¹ Etoffe lustrée, faite de laine ou d'un mélange de laine et de soie. On l'utilisait surtout comme tissu d'ameublements.



LE DOYEN PHILIPPE-SIRICE BRIDEL

Auteur du *Conservateur suisse*

1757-1845

directes avec une personne de la localité pouvant lui rendre de nombreux services pour une foule de choses avant son arrivée. Le châtelain Bertholet habitant à Rougemont, il lui recommanda l'ancien châtelain Descoullayes¹. « C'est un homme très actif, disait-il, fort au fait des affaires et qui, je suis sûr, sera très empressé à vous être utile. »

Le conseil était bon et Bridel eut lieu de s'en féliciter. Il s'adressa dès le 20 novembre à l'ancien châtelain qui ne tarda pas à lui répondre fort aimablement par la lettre suivante :

Très honoré Monsieur le Pasteur,

...Avant tout, je viens, mon très honoré Monsieur le Pasteur, vous témoigner combien la nouvelle du bonheur de vous posséder, nous a généralement réjouis et remplis de contentement, ne désirant rien autant que de voir réaliser nos flatteuses espérances par votre arrivée ici, de laquelle la paroisse entière se félicite beaucoup et que, ce qui d'abord ne nous a paru qu'un songe doux et agréable ait son accomplissement. Veuille l'Etre suprême seconder vos soins et bénir les travaux de votre St Ministère au milieu de nous en les couronnant d'un heureux succès.

...Pour ce qui est du transport de votre Bagage, je crois que le mieux est, à tous égards, que vous le fassiez transporter de Bâle à Berne et qu'on le fasse prendre à Berne par nos voituriers en convenant (comme je me le propose) à tant

¹ Le châtelain Descoullayes fut un des hommes les plus considérés du Pays-d'Enhaut. A l'époque de la Révolution de 1798, lorsque le gouvernement de Berne convoqua, dans cette ville, le 2 février, 47 députés des villes et campagnes, le Pays-d'Enhaut, qui désirait le maintien de l'ancien régime, délégua à cette assemblée son ancien châtelain. Il ne rentra à Château-d'Oex qu'à la dissolution du gouvernement provisoire bernois après le 20 mars. Descoullayes fit partie, en 1803, du premier Grand Conseil vaudois.

les cent livres. Ils m'ont dit qu'ils iraient volontiers. Vous aurez la bonté de dire quand il faudra les envoyer...

Je vous ai emplette du bois sec et de la paille que je ferai mettre à la cure.

Ma femme se joint à moi pour vous prier de présenter nos respects à Madame la Ministre votre Digne et Vertueuse épouse ; elle se félicite infiniment de l'honneur de faire sa connaissance. Elle vous prie, de même que moi, de disposer de nous dans tout ce qui pourroit vous être utile ; nous espérons que vous nous ferez la grâce d'agréer notre logement à votre arrivée à Château-d'Oex en attendant que la cure soit un peu rangée.

Nos Messieurs auxquels j'ai fait part de l'honneur de la chère vôtre m'ont chargé de vous assurer de leur respectueux dévouement et de vous témoigner combien ils se félicitent de vous voir arriver parmi nous, et du désir qu'ils ont de pouvoir contribuer à vous y rendre le séjour aussi agréable que possible...

Agréez aussi Monsieur et très honoré Pasteur, l'assurance du respectueux dévouement, et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, très honoré Monsieur le Pasteur, Votre très humble et obéissant serviteur

Château-d'Oex, 19 décembre 1795.

P. DESCOULLAYES, ancien Châtelain.

* * *

Bridel ne vint à Château-d'Oex qu'au printemps 1796 et ses fonctions furent remplies dès l'automne par le jeune ministre de Loës. Sur le conseil de son collègue Henchoz, et d'après les avis de l'ancien châtelain, il s'adressa au bailli de Rougemont pour obtenir que l'on fît des réparations à la cure de Château-d'Oex que le représentant de LL. EE. voulut bien aller visiter. Les vœux de Bridel qui désirait entre

autre une bonne cheminée dans une chambre, et le moyen de se servir pendant toute l'année de la « chambre derrière » à l'étage, parurent devoir être exaucés au moins en partie. C'est donc plein d'espoir qu'il se prépara à rejoindre son poste après les fêtes de Pâques qu'il voulait passer à Berne chez son ami Curtat, pasteur de l'Eglise française de cette ville, le futur doyen de la classe de Lausanne ¹.

Eug. MOTTAZ.

UN ADVERSAIRE DE F.-C. LAHARPE

L'AVOCAT BLANC

Lorsque Laharpe s'aperçut, après avoir quitté la Russie, qu'il ne serait pas autorisé par le gouvernement de Berne à habiter dans sa patrie, il se retira à Paris et adressa à divers journaux français des articles politiques destinés à attirer l'attention de la France sur la situation de ses concitoyens sujets de LL. EE. de Berne et de Fribourg. L'*Ami des Lois*, rédigé par le citoyen Poultier, représentant du peuple, en accueillit un nombre particulièrement grand.

Les arguments développés par Laharpe pour légitimer une intervention du Directoire français dans les affaires politiques de notre pays ont été souvent discutés depuis lors et presque tous les historiens, tant romands que Confédérés, les ont considérés comme étant peu solides.

Quoique les critiques violentes des adversaires politiques contemporains de Laharpe ne puissent pas, généralement, être considérées non plus comme des modèles d'argumentation solidement basée sur des textes, il est intéressant de

¹ Les lettres citées, transcrites ci-dessus, appartiennent à la Bibliothèque cantonale qui a eu l'extrême complaisance de me les communiquer.